

**Réponse de la municipalité au
postulat de Mme Charlotte
Gabriel intitulé «A bas
l'abstentionnisme»**

Date proposée pour la séance de la commission:

- Lundi 29 juin 2015 à 19h30 - Salle Lausanne
(Administration communale Grand rue 38)**

Municipal responsable: M. Gérald Cretegny

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Dans sa séance du 11 décembre 2014, le conseil communal acceptait la prise en considération de ce postulat et le transmettait à la municipalité pour étude et rapport. La teneur du postulat de Mme Charlotte Gabriel est la suivante :

« En octobre 2015, s'ouvrira, avec les élections fédérales, une série de scrutins destinés à renouveler les organes législatifs et exécutifs à tous les niveaux. Ainsi auront lieu au printemps 2016 les élections communales, et nous terminerons en 2017 avec l'élection du Grand Conseil vaudois et du Conseil d'Etat.

En 2011, lors des dernières élections communales glandoises, nous avons enregistré un taux de participation de 32%, ce qui est nettement inférieur aux 39% obtenus en moyenne pour les élections communales vaudoises.

Or, il est largement reconnu que notre démocratie ne peut fonctionner qu'en s'appuyant sur des citoyens qui se sentent concernés, qui votent et élisent. Les chiffres susmentionnés montrent que ce n'est malheureusement pas le cas. Il appartient aux partis de mener des campagnes intéressantes, mais les autorités ont également un rôle à jouer en sensibilisant la population quant à ses droits populaires.

La problématique de l'abstentionnisme dépasse certes le cadre communal, mais la ville de Gland pourrait mettre en place un concept de campagne d'incitation au vote. La commune pourrait, par exemple, exploiter les panneaux d'affichage qu'elle met à disposition de tous les partis pendant les semaines précédant les élections, avant que ceux-ci ne les utilisent. Sachant que certains groupes de la population – comme les jeunes, les étrangers ou les femmes – ont tendance à moins participer, les mesures pourraient s'adresser à eux plus particulièrement. Il serait dans tous les cas intéressant de voir ensuite si le taux de participation a augmenté et donc si ce genre de campagne est utile.

C'est pourquoi je voudrais, par ce postulat, inviter la municipalité à étudier la possibilité de mettre en place une série de mesures visant à lutter contre l'abstentionnisme en vue des prochaines élections. »

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

Préambule

Effectivement, à l'occasion du premier tour des élections communales vaudoises du 13 mars 2011, la moyenne cantonale de la participation au scrutin s'est établie à 39 % des électeurs. Il importe néanmoins de préciser que ces statistiques varient en fonction de l'importance des communes car la moyenne cantonale pour les communes de plus de 10'000 habitants est de 34% (Gland 32%).

Situation actuelle

L'abstentionnisme a des nombreux visages. Il exprime généralement un désintérêt, un manque de choix une déconnexion entre le monde politique et certaines parties de la population, des différences de valeurs, d'idéologie, etc.

Nous vivons dans une société de plus en plus individualiste et les personnes ne se mobilisent pratiquement plus que lorsqu'elles sont directement concernées et c'est bien évidemment le

cas à Gland. En effet, lors des votations concernant les deux référendums nous enregistrons un taux de participation de 42,865 % (hausse d'impôt) et de 44,97 % (référendum piscine).

Dans les cas présents, l'abstentionnisme représentant un taux de 55% ne peut s'expliquer par un manque d'information, d'accès à l'information ou de compréhension du fonctionnement.

En effet, ces informations furent multiples à savoir :

- un avis préfectoral au pilier public
- une convocation des électeurs et des électrices au pilier public
- un avis officiel dans le Quotidien La Côte
- une actualité sur le site internet de la commune accompagnée de «Votez - mode d'emploi »
- une brochure explicative dans l'enveloppe de vote
- des tous ménages
- des stands à la déchèterie
- une campagne d'affichage
- des articles dans la presse
- des débats télévisés

Ces informations demeurent utiles et importantes. Elles doivent évoluer en fonction des moyens à disposition. Cependant, ce n'est pas elles seules qui modifieront fondamentalement la participation aux scrutins. Les partis politiques ont également un important rôle à jouer dans ce domaine.

Les mesures

Outre les informations mentionnées ci-dessus, la municipalité a pris ou va prendre les dispositions suivantes :

1. EASYVOTE

Brochure

Depuis le début de l'année 2015, les jeunes de 18 à 25 ans sont abonnés à EASYVOTE de la Fédération Suisse des Parlements de Jeunes.

Qu'est-ce EASYVOTE?

Il s'agit d'une brochure d'aide aux votations. Elle informe de manière simple, compréhensible et politiquement neutre sur les objets de votations cantonales et nationales ainsi que sur les élections. EASYVOTE est fait par des jeunes pour des jeunes.

Ainsi quelques 980 jeunes électeurs reçoivent cette brochure quelques semaines avant les votations ou élections cantonales et fédérales.

EASYVOTE est un projet de la Fédération Suisse des Parlements de Jeunes (FSPJ)

Les buts du projet EASYVOTE :

- EASYVOTE éveille l'intérêt politique des jeunes et les initie à l'exercice de la démocratie directe
- EASYVOTE contribue à une participation politique des jeunes à long terme

- les jeunes sont motivés et prennent une part active à la création de leur avenir
- les jeunes sont motivés à discuter et échanger leurs idées
- les lecteurs-trices comprennent les sujets de votations et s'informent sur les votations et élections.

Smartphone

Quatre semaines avant les votations et les élections, EASYVOTE met en ligne des nouveaux clips qui expliquent les objets de votations et les élections. Cette nouvelle application répond à la nouvelle utilisation des canaux d'information et de communication des jeunes.

Elle permet à ceux-ci de pouvoir s'informer partout et en tout temps sur les votations et élections. C'est donc un plus pour encourager les jeunes à se tenir au courant sur les questions politiques. Outre son côté pratique, cette application a l'avantage d'être gratuite.



Une lettre explicative sur cette nouvelle application accompagnera une fois par année la brochure EASYVOTE.

2. La campagne d'affichage

Lors des élections fédérales cantonales et communales, la ville met à disposition des partis une nonantaine de panneaux d'affichage répartis sur divers emplacement communaux. Pour les prochaines élections, le nombre de panneaux disponibles sera doublé notamment par la création de nouveaux sites.

Le postulat fait état de l'utilisation des emplacements habituels d'affichage avant la campagne proprement dite. Nous allons élaborer un concept « avant votation ». Cette campagne pourrait être utilisée par le site de la commune, Facebook, etc...

3. La brochure spéciale élections communales

Cette information de la municipalité sur les élections communales sera reconduite et mise dans l'enveloppe de vote.

4. Le site internet

Dans sa stratégie de communication, la municipalité a choisi de privilégier son site internet pour communiquer. Nous allons établir un programme de rappels des droits politiques et de la nécessité de se rendre aux urnes, plus particulièrement lors d'élections.

La création de messages réguliers (teasing) du style « il vous reste x jours pour aller voter » en utilisant un slogan à définir est envisagé.

Une courte vidéo intitulée « comment voter » pourrait compléter cette communication

5. La newsletter

Le site internet doit permettre un recensement des adresses mails des habitants sur une base volontaire, bien sûr. L'objectif est de développer une newsletter à l'attention de la population.

Cette newsletter pourrait devenir un élément de rappel lors des élections et votations.

Cependant, son développement requerra un certain laps de temps.

6. Page Facebook

Avec l'ouverture de la page facebook il y a bientôt une année, on poursuit les objectifs suivants : informer la population, accroître la visibilité des prestations, fidéliser les publics existants, acquérir de nouveaux publics.

Le recul est insuffisant aujourd'hui pour juger. Une chose est cependant certaine, plusieurs centaines de jeunes que nous n'aurions pas touchés autrement, sont à ce jour, « amis » avec leur Ville !

En outre, nous envisageons la création de messages réguliers (teasing) du style « il vous reste x jours pour aller voter » en utilisant un slogan à définir.

7. Gland Cité

Un dossier traitant de l'exercice des droits politiques sera intégré dans le numéro précédent les élections fédérales de cet automne et les élections communales de février 2016.

8. Une vidéo - « Allez voter, votre voix compte » (Etat de projet)

Dans le cadre de ses actions 2015, la Commission Romande des Délégués à l'Enfance et la Jeunesse (CRDEJ), a choisi de traiter la question de l'incitation au vote chez les jeunes.

Elle projette de créer une vidéo "humoristique" traitant de ce thème. L'idée est de contacter différents humoristes romands et leur demander de participer à ce projet par la production d'une vidéo.

Le public cible comprend les jeunes de 18 ans à 25 ans.

La commission romande des délégués à l'enfance et la jeunesse est une association laïque qui ne poursuit aucun but lucratif. Elle est composée de plus d'une vingtaine de membres romands, dont le chef du service de la jeunesse de la ville, ayant un impact stratégique localement ou régionalement sur la politique de l'Enfance et de la Jeunesse.

Les buts poursuivis par cette association sont les suivants :

- L'Association défend collectivement les intérêts des enfants et des jeunes et promeut une politique proactive dans ce domaine.
- Elle met à disposition son expertise auprès des différentes autorités politiques et institutions et prend position sur des thématiques relatives à l'enfance et à la jeunesse.
- Elle permet et encourage par des rencontres régulières les échanges et les bonnes pratiques entre ses membres.

9. Electeurs étrangers

Les électeurs étrangers (1706), pourvus du seul droit de vote en matière communale, n'ont que rarement l'occasion de se rendre aux urnes. Pour les glandois-ses, depuis la nouvelle Constitution vaudoise du 14 avril 2003, cette situation est arrivée à six reprises, à savoir pour les élections communales 2006 et 2011, pour trois votations communales, deux initiatives et deux référendums.

A l'occasion de l'introduction du droit de vote des étrangers, le canton de Vaud avait édité un dépliant à leur intention : « Droits politiques des étrangères et des étrangers sur le plan communal. Mode d'emploi ». Puis, lors des premières élections communales en 2006, il a envoyé un courrier à chaque électeur étranger.

De son côté, la municipalité avait organisé une séance d'information à leur intention. Cette invitation n'avait pas eu d'écho.

Vu le panel des informations émises, la municipalité n'envisage pas d'action spécifique.


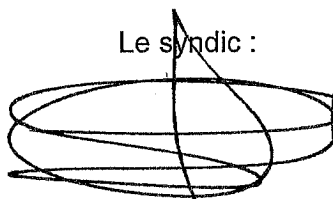
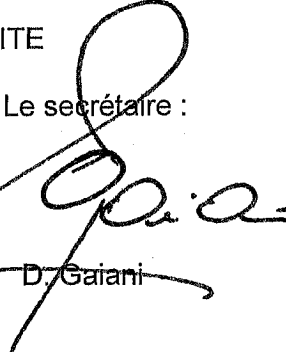
Conclusions

La majeure partie de ces mesures sera mise en place pour les élections fédérales d'octobre 2015.

Nous nous devons de rappeler que notre intervention doit se limiter à de l'information que nous pourrions appeler « technique ». Il importera aux groupes et partis politiques de participer à cette démarche sous d'autres aspects.

En fait, le droit de vote est, comme son nom l'indique, un droit et non un devoir.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :		Le secrétaire :
 G. Cretegnny		 D. Gaiani